

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre ainsi qu'il suit, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 01 février dernier.

Vue d'ensemble

	Section	Projet BP 2018
Mairie	Fonctionnement	8 240 020,35 €
	Investissement	4 430 854,85 €
	Total	12 670 875,20 €
Musique	Fonctionnement	108 830,77 €
	Investissement	3 352,96 €
	Total	112 183,73 €
Port	Fonctionnement	15 652,79 €
	Investissement	20 328,00 €
	Total	35 980,79 €

Le Budget Principal

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, il sera évoqué en second lieu les contours de la section d'investissement.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du projet de budget 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses au montant de 8 240 020,35 €.

Les dépenses

Le chapitre 011 « Charges à caractère général »

Les charges de gestion générale s'établissent à 1 756 000 € contre 1 810 200 € au budget primitif 2017, ce qui représente une baisse de 3 %.

Les principales augmentations de ce chapitre sont les suivantes :

- Contrats de prestations de services (Confections des repas cuisine centrale Royan pendant les travaux, le contrat d'entretien du minage)
- Combustibles (chauffage château)
- Cérémonies évènementiels (manifestations, animations ville)
- Formations obligatoires du personnel (police municipale, nouvelles normes pour la sécurité du personnel)

Certains postes sont en diminution :

- Les fluides (gaz, électricité)
- Alimentations (repas achetés pendant les travaux)
- Les frais de télécommunications
- Les locations mobilières (renouvellement du parc de véhicules d'où moins de locations)

D'autres postes se stabilisent :

- L'eau
- Les fournitures courantes
- Les fournitures pour les écoles
- La redevance spéciale des Ordures Ménagères...

Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Les charges de personnel sont stables pour s'établir à 3 360 500 € contre 3 358 000 € en 2017 malgré une hausse significative de l'assurance du personnel.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre 65, d'un montant de 1 073 477,00 € est globalement stable (+0,4%) comparé à 2017 1 069 000,00 €, en raison d'une baisse du montant des subventions versées aux associations, mais également celle versée au CCAS (470 300,00 € en 2017 à 456 020,00 € en 2018). La contribution versée au SIVU Piscine passe de 177 107,00€ en 2018 au lieu de 136 200,00€ en 2017 et la participation à l'école de musique a augmenté de 1 200,00 €.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 en fonctionnement et 16 en investissement

Pour 2018, les prévisions de charge de la dette s'élèvent à :

- 397 503 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital
- 292 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

L'encours de la dette se stabilise à un ratio de 909,03 €/h 2018 au lieu de 909,23€/h en 2017.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Ce chapitre concerne principalement les annulations de titres à 6 500,00€ en 2018 au lieu de 8 300,00 en 2017.

Le chapitre 014 « atténuation de produits »

L'application de l'article 55 de la Loi SRU, génère pour la commune, des pénalités pour carence de logements locatifs sociaux. Celles-ci augmentent de 103.25 % et passent de 113 054,70€ € en 2017 à 229 787,96 € en 2018.

Le financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut qui est composé :

- Des dotations aux amortissements pour 511 949,00 €
- Du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 927 472,39 €.

Les recettes

La fiscalité : chapitre 73 « impôts et taxes » et chapitre 74 « dotations et participations »

Les taux ne seront pas revalorisés, à l'instar des années précédentes, et la dotation globale de fonctionnement continue de baisser. Le produit de la taxe d'habitation a été évalué sur la base 2017 dans l'attente des directives gouvernementales relatives à cette exonération et à la compensation attendue.

Les produits des services et produits de gestion, chapitre 70 et 75

La régie de recettes de l'aire de camping-car augmente.

Les produits des services diminuent en raison de la DSP mise en place pour les foires et marchés et de la baisse des recettes du portage de repas.

Les produits de gestion des revenus des immeubles se stabilisent.

La section d'investissement

Les dépenses

Les principales propositions de dépenses d'investissement pour 2018 sont :

- Le renouvellement des véhicules et du matériel pour les services : 35 430 €
- Réhabilitation cuisine et sécurisation bâtiments scolaires : 77 800 €
- La réfection de la voirie : 315 500 €
- Cimetière reprise concessions : 39 500 €
- Padel tennis : 130 000 €
- Toiture Marie Ménagé : 65 000 €
- Toiture Mairie : 65 000 €
- Marché ravalement façade : 30 000 €
- Logement Gambetta : 70 000 €
- Abattage route de saintes 40 000 €
- Accessibilité trottoirs voirie : 25 000 €
- Aire de jeux la lande : 50 000 €
- Skate Parc : 62 000 €
- Terrain multisport : 43 000€
- Ouvrages hydrauliques : 17 400€
- Illuminations Noël : 10 000€
- Pistes cyclables : 10 000€
- Renouvellement matériel informatique : 63 100 €
- Matériel Cantine : 22 440 €
- Rénovation gendarmerie : 18 000€

La fin des opérations avec des crédits votés en 2017 :

- Réhabilitation cuisine et sécurisation bâtiments scolaires
- Aménagement de la place de L'église

Les recettes

Le financement de la section d'investissement s'effectue principalement de la manière suivante :

- 360 565,71 € excédent d'investissement reporté
- 927 472,39 € résultant du virement de la section de fonctionnement
- 150 000,00 € provenant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 70 000,00 € de la taxe d'aménagement
- 511 949,00 € correspondant à l'amortissement
- 1 750,00 € provenant des subventions
- 300 000,00 € d'emprunt
- 98 000,00 € porté en emprunt d'équilibre qui sera désengagé au fur et à mesure de l'attribution de nouvelles subventions (groupe scolaire, place du Général de Gaulle, padel...)

Le Budget Annexe de L'Ecole de Musique

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe de l'Ecole de Musique s'équilibre en recettes et en dépenses au montant de 108 830,77 € et varie de + 2 478,21 € par rapport au BP 2017.

En dépenses : cette variation correspond à des achats de fournitures, des frais de formation et les cotisations aux charges s/ salaires.

Elle est compensée en recettes par la participation des élèves et la subvention du budget principal.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 3 352,96 € et comprend les amortissements et l'excédent reporté.

Le Budget Annexe du Port

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe du Port de Riberou s'équilibre en recettes et en dépenses au montant de 15 652,79 €.

Les dépenses comprennent les fournitures pour les pontons et les dotations aux amortissements.

Les recettes comprennent les droits de stationnement et l'excédent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 20 328,00 € et comprend les amortissements et l'excédent reporté.